

La plaquette bois, une alternative pour le paillage

Le prix de la paille atteint des records. Utilisée traditionnellement pour la litière des bovins, ovins et caprins, la sécheresse et le multiusage de la paille génèrent actuellement des difficultés d'approvisionnement et une augmentation des prix. En effet celle-ci est utilisée comme fourrage pour compenser la faible production de foin, l'enfouissement pour des raisons agronomiques en monoculture céréales et de nouveaux usages comme la méthanisation ou la construction augmentent la demande en paille.

Diverses solutions existent pour les éleveurs bovins qui souhaitent réduire leur utilisation de paille de céréales. Parmi elles l'emploi de plaquette de bois comme substitut partiel de la paille dans les litières. Il est courant qu'elle permette une économie d'un tiers de la paille utilisée. Sachant qu'une tonne de plaquette sèche, soit environ 4 m³ apparent (MAP), permet de remplacer une tonne de paille.

- Une plaquette sèche

La plaquette peut provenir de tout type de bois, feuillu ou résineux. En revanche, il est impératif qu'elle soit sèche, cela est indispensable afin qu'elle absorbe le jus de la litière. Ainsi sa teneur en humidité ne doit pas dépasser 25 %. Ceci correspond généralement à la qualité de la plaquette à destination des chaudières, qui peut donc être utilisée en litière. Il convient néanmoins de s'en assurer auprès des vendeurs.

La plaquette peut également être produite par l'agriculteur. Cela est intéressant si une ressource de bois est à sa disposition. Celle-ci peut provenir des haies, de forêt ou bosquet ou provenir d'autres exploitations, en échange de l'entretien de leurs haies. La transformation du bois en plaquette nécessite une déchiqueteuse. Son achat représente un investissement assez lourd qu'il est préférable de réaliser au sein d'une CUMA afin de mutualiser l'outil et les coûts. Le broyage peut aussi être fait par des entreprises qui proposent ce service. Par la suite, la plaquette doit être stockée en tas de 2 à 7 m de haut pendant au moins 4 mois pour la faire sécher grâce à la chaleur de la fermentation. Pour bien fonctionner, le bois doit être déchiqueté vert, peu après être récolté et mis en tas rapidement. C'est l'humidité du bois qui va déclencher la fermentation. Ainsi, paradoxalement, utiliser du bois sec va nuire à la qualité de la plaquette. Par ailleurs, cette dernière doit être à l'abri de la pluie de la phase déchiquetage jusqu'à son utilisation, c'est-à-dire dans un hangar aéré ou en extérieur sous une bâche hémiperméable (imperméable à l'eau mais pas à l'air).

- Former un paillason avant de rentrer les animaux

La plaquette peut donc être déposée dans les stabulations pour servir de litière avant de rentrer les animaux. 10 à 15 cm forment une sous couche efficace qui absorbera les déjections des animaux. A proximité des marches ou des abreuvoirs, il est recommandé d'augmenter l'épaisseur à 30 cm. Elle peut être répartie à la pailleuse ou au godet. Dans le premier cas il faudra une plaquette de petit calibre afin que la pailleuse puisse l'accepter. Par ailleurs, il est fréquent que cette première couche soit surmontée d'une fine épaisseur de paille afin d'augmenter le confort thermique des animaux. La litière reste ainsi propre 2 à 3 semaines avant qu'il soit ensuite nécessaire de pailler afin de conserver un bon état de propreté des animaux.

Après cette première période, une nouvelle couche de paille peut donc être disposée tous les jours ou tous les deux jours. La litière continue de bénéficier du rôle drainant du paillason de plaquette initial. Cela permet d'économiser 20 à 30 % de la paille utilisée pour la litière animale.

Certains agriculteurs vont plus loin en constituant des litières 100 % plaquette pour certains de leurs animaux, comme les génisses, ou pour une partie de l'hiver. Dans ce cas, c'est une couche de 7 cm de plaquette qu'il faut déposer. En outre, la décision du paillage doit se faire au vu de l'état de propreté des animaux et non de la litière, dont la couleur sombre peut être rebutante.

Les agriculteurs en témoignent : ni boiterie ou blessure, ni baisse de performance ou de confort ne sont constatés. Ces retours d'expérience sont organisés dans le cadre d'ARBELE, qui est l'acronyme de *L'ARBre dans les exploitations d'ELevage herbivore*. C'est une action menée notamment par l'Institut de l'élevage.

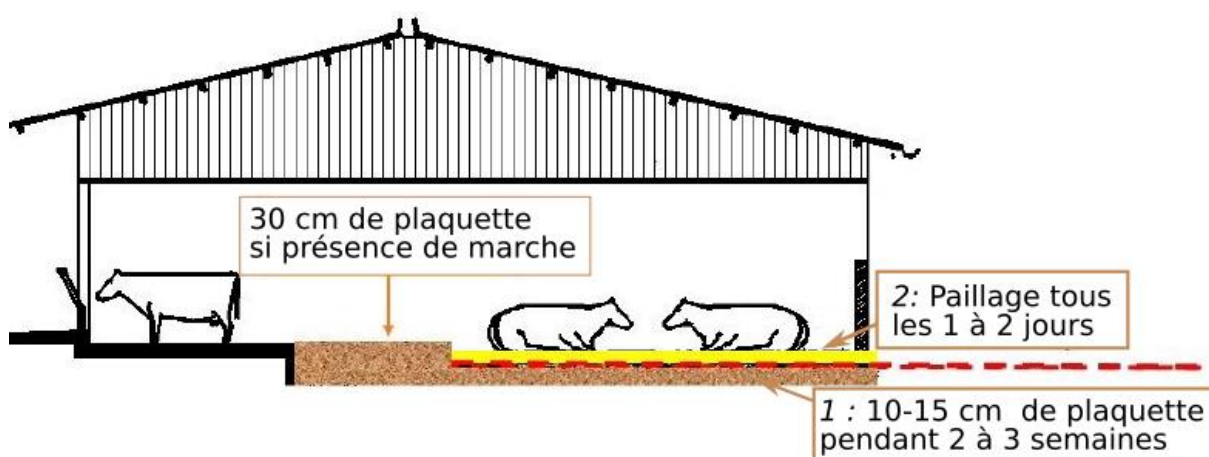


Figure 1 Schéma simplifié d'utilisation de plaquettes dans une stabulation à aire paillée (Sources : Amandine Cardon, Institut de l'élevage)

Une fois les animaux sortis du bâtiment, le curage des litières de plaquette s'effectue sans difficulté. Les litières à base de résineux, ou de bois de châtaigniers ou de chênes de plus de 25 ans, doivent être compostées avant épandage. En effet ces bois contiennent des tanins et terpènes qui acidifient le sol, mais qui sont dégradés par le compostage. Celui-ci aura lieu à l'air libre et pendant au moins 2 mois. En revanche, les litières à base de plaquette de bois blancs (hêtre, frêne, saule) ou de bois jeune de châtaigniers ou de chêne peuvent être épandues dans les prairies tel quel après curage.

Une fois réparti dans les parcelles avec de préférence un épandeur à axe horizontal, le fumier de plaquettes se dégrade rapidement. On ne retrouve aucun résidu lors des fauches. Le fumier de plaquette contribue donc parfaitement à la fertilisation des parcelles.